

Épisode 2 – Étude sur les expériences des PFN de mise en œuvre du RSI (Partie 2 de 2)

Les points focaux nationaux RSI (PFN) sont le point de contact désigné entre l'OMS et les États parties concernant les communications urgentes requises en vertu du Règlement sanitaire international (RSI). Compte tenu de leur rôle essentiel dans le système mondial de surveillance et de riposte soutenu par le RSI, une étude a été réalisée pour évaluer les expériences et les perceptions des PFN concernant la mise en œuvre du RSI, afin d'éclairer les efforts de l'OMS pour les soutenir plus efficacement dans l'exercice de leurs fonctions.

La deuxième et dernière partie de cette série présente **les observations faites par les enquêteurs principaux à la suite de cette étude et en lien avec les conclusions du récent Comité d'examen du RSI (2005) sur la COVID-19.**

Les experts ont partagé leurs réflexions sur les points suivants :

- L'étude a été menée juste avant le début de la pandémie de COVID-19. Un ou plusieurs freins mis en évidence dans leur analyse ont-ils entravé la riposte mondiale à la pandémie ?
- Concernant l'intersectorialité : les PFN doivent-ils forcément être issus du Ministère de la santé ?
- Quelles formes de soutien supplémentaire les gouvernements et l'OMS pourraient-ils apporter aux PFN afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs fonctions au titre du Règlement ?
- Au cours des entretiens, les réponses données par les PFN étaient-elles différentes selon qu'ils étaient issus d'États fédérés, de petits États insulaires ou de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ?
- À une réunion récente, le Comité d'examen du RSI sur la COVID-19 a conclu que la responsabilité globale de la mise en œuvre du RSI (2005) incombe au gouvernement, y compris pour ce qui est des obligations énoncées aux articles 4 à 12 du Règlement. Qu'en pensez-vous ?
- Si l'on examine l'article 4 du Règlement, il semble y avoir un hiatus entre l'autorité des PFN et la responsabilité des autorités responsables ou compétentes. Comment pensez-vous que l'on pourrait le corriger ?
- Le Comité d'examen a également estimé que l'on mettait trop l'accent sur les PFN, comme si ceux-ci pouvaient résoudre tous les problèmes liés au Règlement. Il faudrait plutôt considérer que la responsabilité de la mise en œuvre du RSI (2005) incombe à chaque autorité compétente/responsable, dans chaque pays. Dans ce contexte, le Comité a suggéré que l'OMS élabore un cadre de responsabilisation pour ces autorités responsables et fasse rapport aux organes directeurs sur la mesure dans laquelle les pays respectent les dispositions du Règlement, afin d'inciter les gouvernements à s'acquitter de leurs obligations au titre du RSI (2005). Quelles sont vos réflexions sur ces recommandations ?
- Que prévoyez-vous de faire maintenant que l'étude a été menée et que les résultats ont été publiés ?

Lien vers l'étude publiée: <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/34248226/>

- Correspondance avec Kumanan Wilson (email: kwilson@ohri.ca)



Épisode 2 – Étude sur les expériences des PFN de mise en œuvre du RSI (Partie 2 de 2)**Personnes interviewées:****Dr. Kumanan Wilson (MD, MSc, FRCPC)**

Conseiller en innovation chez Bruyère, spécialiste en médecine interne générale et scientifique principale à L'Hôpital d'Ottawa et professeur de médecine à l'Université d'Ottawa. Il est titulaire de la Chaire de recherche clinique de la Faculté de médecine sur l'innovation en santé numérique. Il est également président-directeur général de CANImmunize, une entreprise de solutions numériques de vaccination. Le Dr Wilson a publié de nombreux articles dans les domaines de la santé numérique, de la vaccination, de la préparation aux pandémies, de la sécurité transfusionnelle et des politiques de santé. Il s'est penché sur le rôle du fédéralisme dans les politiques de santé publique aux niveaux national et international. Son travail sur le RSI a inclus des analyses de l'utilisation de l'annexe 2, l'examen du rôle des PFN et la coordination d'une conférence avec l'OMS sur la réponse aux urgences de santé publique dans les États fédéraux.

**Sam F. Halabi**

Chercheur principal et directeur du Centre pour le Droit de la Santé Transformationnelle de l'Institut O'Neill pour le Droit de la Santé nationale et Mondiale de l'Université de Georgetown et affilié au Center for Science et Sécurité de la Santé Globale. Le professeur Halabi a publié de nombreux articles dans les domaines du partage de données lors d'urgences de santé publique, de l'accès et du partage des avantages dans le contexte des agents pathogènes, de la vaccination, de la préparation aux pandémies et des politiques de santé. Il a publié quatre livres et plus de 80 manuscrits sur la préparation et la réponse aux épidémies de maladies infectieuses avec des spécialisations en propriété intellectuelle, financement de la santé publique et réglementation des entreprises.

